

L'énergie à la carte



Votre compteur à budget gaz naturel :
fonctionnement, conseils et astuces

Cette brochure est une publication du département Communication d'ORES, l'opérateur chargé de l'exploitation des réseaux de gaz des gestionnaires de réseau de distribution mixtes wallons Ideg, IGH, Interlux, Sedilec et Simogel.
Réalisation graphique et impression : création**losfeld**impression, rue de la Couronne 76, 7330 Estaimpuis.
Editeur responsable : Jean-Michel Brebant, Avenue des Dessus de Lives, 6 - 5101 Loyers.

Sommaire

Cette brochure a pour but de vous apporter une information simple et concrète sur le fonctionnement de votre compteur à budget gaz naturel.

Ce compteur est un appareil qu'il convient de manipuler avec précision. Nous vous invitons donc à lire cette brochure complètement, afin de maîtriser chacune des fonctions de votre compteur. Veillez en particulier à prendre connaissance des consignes de sécurité. Conservez ensuite soigneusement ce document afin qu'il soit à portée de main en cas de besoin.



Le compteur à budget en pratique

- page 3 - 1. Introduction
- 2. Les avantages du compteur à budget
- 3. Les consignes de sécurité
- page 5 - 4. Marché libéralisé : les fournisseurs, ORES et les GRD
- page 6 - 5. Un compteur à budget vient d'être installé chez vous. Que faire ?
- page 7 - 6. Comment recharger la carte de votre compteur ?
- 7. Pour pouvoir consommer du gaz...

Pas à pas

- pages 8-9 - Comment recharger et utiliser votre compteur ?

L'écran du compteur

- pages 10 à 12
- Une mine d'informations disponibles

Questions fréquentes

- pages 13 à 15
- 1. Qu'est-ce que la période de non-déconnexion (non-coupure) ?
- 2. Comment activer le crédit de secours ?
- 3. Vous quittez un logement équipé d'un compteur à budget. Que faire ?
- 4. Vous projetez de vous installer dans un logement déjà équipé d'un compteur à budget. Que faire ?
- 5. Que coûte la pose d'un compteur à budget ?
- 6. Que faire si vous égarez la carte de votre compteur ?
- 7. Vous n'êtes plus en défaut de paiement auprès de votre fournisseur et souhaitez faire désactiver le compteur à budget...
- 8. Comment réactiver votre compteur après une procédure de coupure par manque de crédit ?
- 9. Sur quelle base s'opère la facturation de vos consommations ?
- 10. Qu'en est-il du relevé de compteur ?

LE COMPTEUR À BUDGET EN PRATIQUE

1 Introduction

Qu'on l'appelle compteur à carte ou compteur à budget, il s'agit toujours du même appareil. Concrètement, il s'agit d'un compteur gaz équipé d'un boîtier électronique qui permet la lecture d'une carte à puce.

Pour consommer du gaz naturel, vous allez devoir « charger » une carte pour un certain montant. Une fois la carte chargée et insérée dans le compteur, vous serez alimenté en gaz naturel à concurrence du montant que vous aurez chargé.

Une série d'informations sont accessibles sur l'affichage digital du compteur et vous permettent de gérer directement votre consommation. Vous pouvez la suivre au jour le jour et ainsi, mieux maîtriser votre budget gaz naturel.

Au fil de cette brochure, vous découvrirez le mode de fonctionnement de ce système.



2 Les avantages du compteur à budget

- Vous gérez votre budget gaz naturel en toute connaissance de cause, sans que votre confort n'en pâtisse.
- Le crédit dont vous disposez peut être affiché ; vous pouvez suivre son évolution et choisir le moment où vous voulez recharger votre carte.
- En rechargeant la carte, vous effectuez en quelque sorte un paiement anticipé pour votre consommation de gaz naturel. Il n'y a donc pas de factures intermédiaires à régler.
- Si le crédit vient à s'épuiser, vous pouvez bénéficier d'un crédit de secours limité qui permettra la réalimentation en gaz naturel de votre installation, le temps d'aller recharger votre carte à puce.
- Si vous êtes un client protégé, vous bénéficiez de mesures de protection sociale.

3 Consignes de sécurité

Votre compteur est muni de dispositifs de vérification. En présence d'une consommation non prévue durant un test d'étanchéité, le compteur est automatiquement coupé. Le dispositif de sécurité intégré au compteur limite le risque de formation d'une atmosphère potentiellement explosive.

Cependant, en tant qu'utilisateur, vous êtes seul responsable de l'étanchéité de votre installation, en ce compris lors de la procédure de réalimentation en gaz (via la touche bleue du compteur – voir notamment « Questions fréquentes » 2 et 8). Il vous appartient donc de prendre toutes les dispositions utiles à cet effet.

En tout état de cause, après chaque coupure automatique de l'alimentation en gaz par le compteur, vous devez toujours respecter la procédure suivante :

1. Fermez impérativement tous les appareils et équipements fonctionnant au gaz naturel présents dans votre logement (bouton de commande en position fermée).
2. Ensuite seulement, procédez à la réouverture du compteur en respectant la procédure décrite dans son mode d'emploi.
3. Patientez 12 minutes (720 sec.) minimum pour permettre au compteur de vérifier que votre installation intérieure est totalement étanche. Ensuite, remettez vos appareils à gaz en fonctionnement, en respectant les consignes de sécurité requises par leur constructeur.

4 Marché libéralisé : les fournisseurs, ORES et les GRD

La libéralisation du marché du gaz naturel signifie que chaque client peut choisir librement **son fournisseur de gaz naturel**. Le fournisseur vend et facture l'énergie au client ; c'est avec lui que vous concluez un contrat.

L'énergie que vous achetez transite via les réseaux de distribution. Ces réseaux sont gérés et entretenus par ORES pour le compte des **gestionnaires de réseau de distribution**, aussi appelés **GRD**. Votre GRD dépend de votre lieu de consommation, vous ne pouvez donc pas le choisir.

La Région wallonne a mis en place une série d'obligations sociales de service public. Ces mesures visent notamment à éviter un endettement trop important des ménages. La pose des **compteurs à budget** en fait partie.

Lorsqu'un client est déclaré en défaut de paiement par son fournisseur (après facture, rappel et mise en demeure), ce dernier demande à ORES le placement d'un compteur à budget chez le client. Le coût de la pose du compteur (150 € indexés) est à la charge du client sauf s'il est protégé socialement.



L'installation du compteur à budget à votre domicile, dans les délais prévus par les procédures en vigueur (voir cas particuliers ci-dessous) ne signifie pas que le contrat de fourniture est rompu entre vous et votre fournisseur.

En fait, lorsque vous rechargez votre carte, le montant que vous payez est transféré vers votre fournisseur.

Chaque chargement que vous effectuez est considéré comme un acompte qui sera déduit de votre facture annuelle ou de votre facture de clôture (en cas de déménagement ou de changement de fournisseur). Sur cette facture, votre fournisseur appliquera le tarif correspondant aux conditions du contrat que vous avez conclu avec lui et il en déduira les montants des chargements effectués.

Avec ce système, le client conserve la liberté de choix de son fournisseur. Le changement de fournisseur ne modifie ni les modalités de chargement de votre carte, ni le fonctionnement de votre compteur.

Cas particulier

1 Si vous bénéficiez d'une **protection sociale** (client protégé) et êtes alimenté par un compteur à budget, le système s'applique de la manière suivante :

- Votre fournisseur est votre gestionnaire de réseau de distribution. Vous êtes donc client de votre GRD et vous vous adressez aux services d'ORES.
- Vos consommations sont facturées sur la base des tarifs sociaux.

2 Si le compteur ne peut être posé dans les 40 jours qui suivent la demande du fournisseur, vous devenez alors client de votre GRD. Vos consommations seront facturées par ORES. Vous retrouverez la possibilité de choix d'un fournisseur une fois que toutes vos dettes à l'égard de votre GRD auront été apurées.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter ORES (voir dernière page) ou le CPAS de votre commune.

5 Un compteur à budget vient d'être installé chez vous. Que faire ?

Lors de l'installation ou de l'activation d'un compteur à budget, une réserve de 3 jours environ (max. 50 m³) est programmée d'office.

Vous devez impérativement profiter de cette période pour retirer la carte à puce dédiée à votre compteur au bureau d'accueil d'ORES. Un délai de 24 heures est nécessaire pour configurer cette carte et la mettre à votre disposition.



ATTENTION : n'attendez pas d'avoir épuisé la réserve initiale pour prendre possession de la carte et procéder à son chargement, faute de quoi votre alimentation en gaz naturel sera automatiquement interrompue.

Bureaux d'accueil d'ORES

Localité	Rue	Code postal
ARLON	Av. Patton 237	6700
ATH	Sentier Maroquin	7800
FRAMERIES	Av. du Parc d'aventures scientifiques 1	7080
LOUVAIN-LA-NEUVE	Av. Jean Monnet 2	1348
MARCHE	Rue du Parc industriel 22	6900
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	Ch. de Charleroi 395	6061
MOUSCRON	Rue du Gaz 16	7700
NAMUR	Av. Albert 1er 19	5000
SAMBREVILLE	Rue de l'Essor 99	5060
STREPY	Route du Grand Peuplier 12	7110
TOURNAI	Rue de la Lys 10	7500



Les informations relatives aux horaires d'ouverture des bureaux peuvent être obtenues au 078 15 78 01 ou sur www.ores.net.

6 Comment recharger la carte de votre compteur ?

IMPORTANT : avant de recharger la carte, vous devez toujours la passer dans votre compteur et vérifier l'affichage du chiffre 9 dans le petit carré à gauche de l'écran jusqu'à l'audition de 2 bips sonores. Cette opération est indispensable pour que le système mette à jour toutes les données. Ensuite, vous pouvez procéder au chargement.

Le moyen le plus simple de recharger votre carte est de vous rendre dans une **cabine téléphonique publique de Belgacom**. Vous pouvez charger la carte de votre compteur en quelques minutes à peine, dans n'importe quelle cabine publique. Pour cela, utilisez la fonction Proton de votre carte bancaire.

Une brochure intitulée « L'énergie au bout du fil » est disponible sur simple demande dans les bureaux d'accueil d'ORES. Vous y découvrirez, étape par étape, comment procéder.

Pour recharger votre carte, vous pouvez aussi vous rendre dans un des **bureaux d'accueil d'ORES** (voir liste page précédente) ou au **CPAS** de nombreuses communes. Ils sont également équipés d'un système de rechargement.

Pour votre facilité et votre sécurité, nous vous demandons d'éviter les versements en liquide dans ces bureaux et de privilégier les paiements par carte bancaire. Le paiement peut en effet y être effectué via un terminal Banksys.



7 Pour pouvoir consommer du gaz ...

Une fois de retour chez vous avec votre carte rechargée, insérez-la dans le compteur. Respectez bien le sens de la flèche, en plaçant la face de la carte sur laquelle est imprimée la flèche vers le haut.

Le chiffre 9 apparaît à l'écran suivi de petits traits. Vous verrez s'afficher d'abord le montant que vous avez chargé sur votre carte et ensuite le total de votre nouveau solde. **Vous devez impérativement entendre les 2 bips sonores avant de retirer votre carte. Cette opération peut prendre 15 à 20 secondes.**

Conservez votre carte pour le prochain chargement.

Le solde disponible peut être affiché à tout moment sur le compteur par une simple pression sur la touche grise.

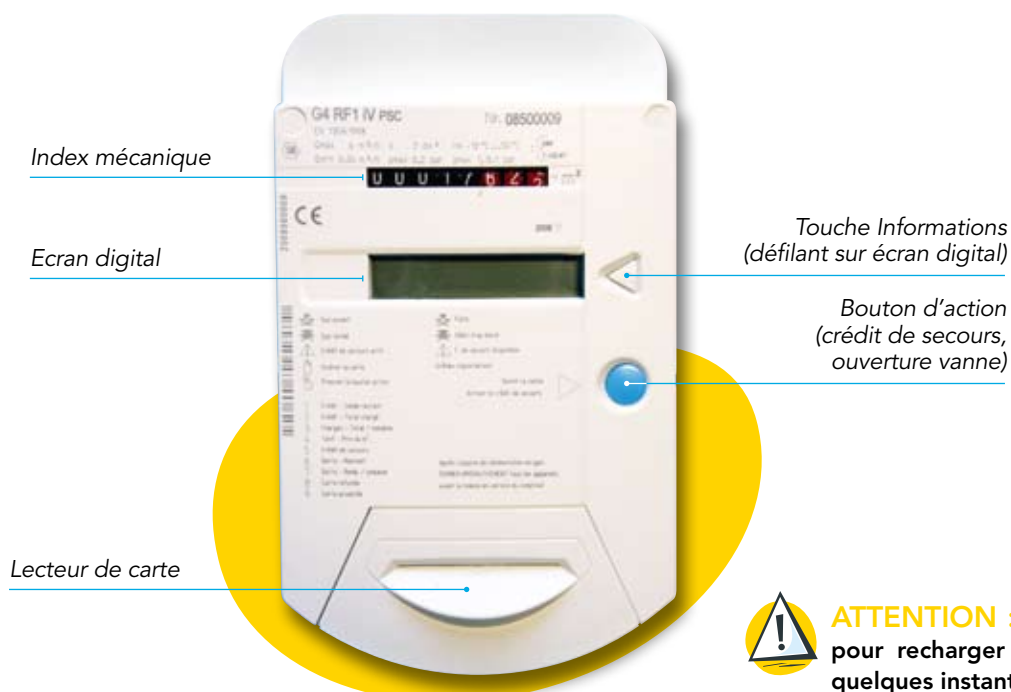


ATTENTION : si, après avoir inséré la carte, vous voyez s'afficher le chiffre 8 suivi d'un code d'erreur, c'est que votre compteur n'accepte pas la carte ou que celle-ci n'est pas insérée correctement. La carte est personnelle et liée à votre compteur : toute autre carte sera refusée

CONSEIL : n'attendez jamais que votre crédit soit épuisé pour recharger votre carte. Cela vous évitera les inconvénients liés à la procédure de réouverture de votre compteur. Le compteur peut être réalimenté à tout moment. Avant d'aller recharger votre carte, pensez bien à l'introduire quelques secondes dans le lecteur du module et vérifier l'affichage du chiffre 9 dans le petit carré à gauche de l'écran jusqu'à l'audition de 2 bips sonores. C'est indispensable pour pouvoir procéder correctement à son rechargement.

PAS À PAS

Utilisation de votre compteur en textes et images



ATTENTION : avant de quitter votre domicile pour recharger votre carte, insérez-la toujours quelques instants dans le compteur.



1

Pour recharger la carte, rendez-vous dans une cabine téléphonique publique, au bureau d'accueil d'ORES ou éventuellement au CPAS de votre commune.



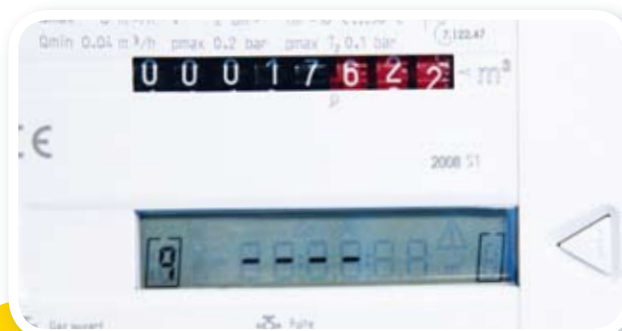
2

Une fois rentré chez vous, introduisez la carte dans le lecteur de votre compteur.



3

Affichage du chiffre 8 et d'un code d'erreur (par ex. : ci-dessus : carte d'un autre compteur). En cas de problème, contactez ORES.



4

Affichage du chiffre 9 suivi de tirets = chargement en cours. Un double bip sonore vous indique quand le chargement est terminé.



5

Vous verrez d'abord apparaître le montant chargé et ensuite le montant total dont vous disposez.



6

Vous pouvez alors retirer la carte du lecteur. Rangez-la soigneusement.



7

Tant que votre solde est suffisant, vous bénéficiez de la fourniture de gaz naturel.



8

Lorsque votre crédit est épuisé, le compteur émet un signal sonore. Un triangle clignotant s'affiche, la fourniture d'énergie est interrompue et le logo « vanne fermée » apparaît. Vous devez recharger la carte. **Avant cela, n'oubliez surtout pas de l'insérer dans le lecteur du compteur afin d'actualiser les données qui s'y trouvent. Sans cette intervention, le système est programmé pour refuser tout rechargement.**



9

Dans l'attente du rechargement de votre carte, vous pouvez activer le crédit de secours (voir « Questions fréquentes » 2).



10

Le triangle devient fixe pour vous avertir que vous êtes en mode «Crédit de secours ».

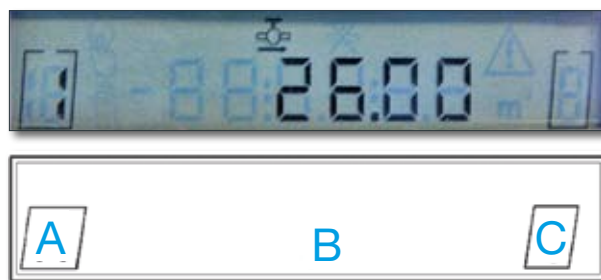


11

Après une pression sur la touche « Informations », le chiffre 10 s'affiche dans le carré de gauche, avec au milieu de l'écran le montant minimum que vous allez devoir recharger pour pouvoir bénéficier à nouveau du crédit de secours et de la période de non-coupure (voir « Questions fréquentes » 1).

L'écran du compteur :

une mine d'informations disponibles...



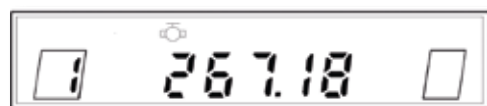
L'écran du compteur est divisé en 3 zones : A, B et C

Affichage lorsque la carte n'est pas insérée dans le compteur

1 Première pression sur la touche « Informations »

Situation normale : le compteur dispose d'un crédit positif.
Ce montant (en euros) diminue au fur et à mesure de
votre consommation.

Le chiffre 1 s'affiche en zone A, suivi en zone B du
crédit disponible si positif...



ou du montant de la dette (montant négatif)
en cas de dépassement du crédit pendant une période
de non-coupure...



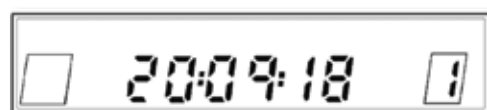
ou du mot « ALARM » en cas de dysfonctionnement



Dans la partie supérieure de l'affichage, le symbole « vanne » apparaît.
S'il clignote : la vanne du compteur est fermée suite à un problème lors du test d'étanchéité.
S'il est barré et clignote : le débit de gaz est trop élevé.
S'il est barré et qu'un chiffre apparaît en zone C : problème de batterie.

2 Deuxième pression

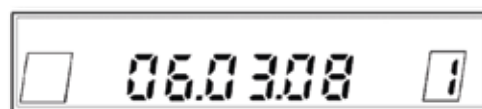
L'heure s'affiche en zone B (HH/MM/SS).



REMARQUE : Toutes les données reprises sur les écrans ne constituent que des exemples n'ayant aucune valeur contractuelle.

3 Troisième pression

La date s'affiche en zone B (JJ/MM/AA).

**4 Quatrième pression**

Le chiffre 2 s'affiche en zone A.

Le total du crédit (en euros) chargé par le client depuis son arrivée s'affiche en zone B.

**5 Cinquième pression**

Le chiffre 3 s'affiche en zone A.

La charge totale par semaine s'affiche en zone B.

Il s'agit d'un montant fixe, décompté systématiquement.

Par exemple, la redevance d'abonnement qui, suivant le tarif appliqué, sera comprise ou non dans le montant affiché.

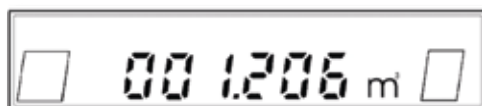
Pour information, lors de l'initialisation du compteur, cette charge hebdomadaire sera égale à 7 €.

**6 Sixième pression**

L'index électronique (en m³) s'affiche en zone B.

**7 Sixième pression**

L'index électronique détaillé (avec affichage de 3 décimales) s'affiche en zone B.

**8 Huitième pression**

L'index électronique (en m³) s'affiche en zone B.

Le chiffre 1 (= premier registre d'index, le seul utilisé pour le gaz) s'affiche en zone C.

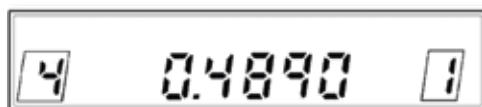
**9 Neuvième pression**

Le chiffre 4 s'affiche en zone A.

Le prix du gaz par m³ s'affiche en zone B

Le chiffre 1 s'affiche en zone C

(c.-à-d. le premier registre d'index).



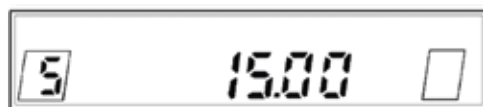
Les données accessibles via ces neuf premières étapes ne nécessitent pas l'insertion de la carte client.

Affichage avec carte client insérée dans le compteur

Lorsque la carte est insérée dans le compteur, l'affichage s'active automatiquement (sans première pression).
Les étapes 2 à 9 décrites en pages 10 et 11 correspondent donc aux huit premières pressions avec la carte insérée.

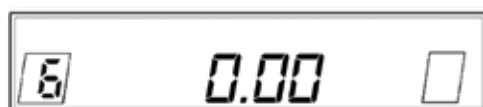
9 Neuvième pression

Le chiffre 5 s'affiche en zone A.
Le montant du crédit de secours s'affiche en zone B.



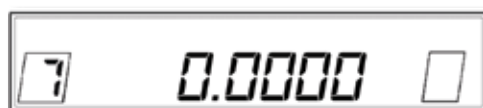
10 Dixième pression

Le chiffre 6 s'affiche en zone A.
Le chiffre 0 s'affiche en zone B.
(fonction non utilisée).



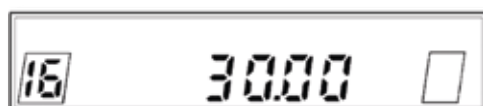
11 Onzième pression

Le chiffre 7 s'affiche en zone A.
Le chiffre 0 s'affiche également en zone B.
(fonction non utilisée).



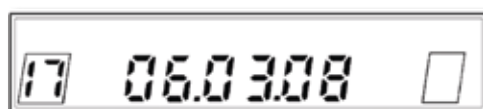
12 Pression suivante

Affichage en zone B du dernier montant (en euros) chargé via la carte.



13 Pression suivante

La date du dernier chargement s'affiche en zone B.



ATTENTION : Si vous avez activé le crédit de secours en appuyant sur la touche bleue, le système affichera un triangle d'avertissement ainsi que le solde restant à consommer. En pressant la touche grise, vous verrez apparaître le montant que vous devrez recharger pour que le compteur puisse à nouveau fonctionner en mode normal (c.-à-d. avec crédit de secours et période de non-coupure disponibles). Le montant dû est précédé du chiffre 10, qui apparaît en zone A.



Questions fréquentes

1 Qu'est-ce que la période de non-déconnexion (non-coupure) ?

Les compteurs sont munis d'une fonction de non-coupure active le soir et la nuit (de 16h à 8h le lendemain matin) et le week-end (du vendredi 16h au lundi 8h). Durant cette période, si le solde de votre carte s'épuise, vous continuez à consommer et passez en solde négatif. Les montants consommés durant cette période doivent être remboursés via le chargement de la carte.

REMARQUE : les jours fériés en semaine ne sont pas considérés comme période de non-coupure ! Veuillez à recharger suffisamment votre carte pour bénéficier à nouveau de toutes les fonctionnalités du compteur.

2 Comment activer le crédit de secours ?

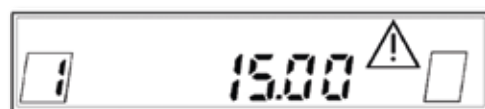
Imaginons que votre crédit disponible soit arrivé à zéro, voire qu'il soit négatif s'il s'est épuisé durant la période de non-coupure. Si vous ne l'avez déjà fait, vous avez alors la possibilité d'utiliser le crédit de secours mis à votre disposition par ORES (le triangle clignotant vous le signale). Le crédit de secours se monte à 15 € et va vous permettre de consommer du gaz le temps nécessaire pour aller recharger votre carte.



Avant d'activer le crédit de secours, fermez impérativement tous les appareils et équipements fonctionnant au gaz (bouton de commande en position fermée).

Ensuite, appuyez sur le **bouton bleu** durant au minimum 3 secondes. La vanne s'ouvre. Attendez que le compteur vérifie que votre installation est bien étanche (test d'étanchéité). Cette opération prend minimum 720 secondes (12 minutes). Respectez la fin de ce délai, avant de rallumer vos appareils à gaz. Vous disposez désormais de 15 € de crédit disponible.

Le triangle d'avertissement ne clignote plus, mais est toujours présent à l'écran, signalant l'utilisation du crédit de secours.



3 Vous quittez un logement équipé d'un compteur à budget. Que faire ?

Veillez avant toute chose à signaler suffisamment tôt votre départ, ainsi que votre nouvelle adresse, à votre fournisseur (via le formulaire de déménagement/emménagement ad hoc). Celui-ci fera le nécessaire pour établir la clôture de votre compte.



ATTENTION : avant de quitter votre logement, passez la carte dans le lecteur et relevez aussi manuellement l'index mécanique. Ensuite, restituez la carte de votre compteur à ORES. Vous pouvez la déposer au bureau d'accueil ou la renvoyer au Service Clientèle - Cellule Talexus, BP 10008, 5060 Sambreville. Cette carte n'est pas utilisable avec un autre compteur ou par un autre client. Notez que faute de renvoi, elle vous sera facturée.



4 Vous projetez de vous installer dans un logement déjà équipé d'un compteur à budget. Que faire ?

D'abord, contactez votre fournisseur pour l'informer de votre choix et faire adapter votre contrat.

Spécifiez-lui votre choix en ce qui concerne l'utilisation du compteur à budget :

→ soit vous souhaitez pouvoir bénéficier de ce compteur ; sachez qu'un délai de 24 heures minimum est nécessaire pour l'obtention de la carte. C'est le fournisseur de votre choix qui devra donner le signal à ORES de procéder à la réouverture du compteur à votre nom.

→ soit vous n'en avez pas l'utilité et vous souhaitez faire désactiver le compteur à carte. C'est votre fournisseur qui acceptera - ou non - votre demande, compte tenu de votre situation. Si cette demande est acceptée, le fournisseur prendra contact avec ORES pour qu'elle désactive la fonction de prépaiement sur votre compteur. Celui-ci fonctionnera alors comme un compteur standard.



ATTENTION : n'utilisez JAMAIS la carte de l'occupant précédent au moment où vous emménagez dans un logement. En agissant ainsi, vous perturberiez les comptes financiers de l'un et de l'autre et risqueriez des coupures intempestives. En matière de consommation de gaz naturel aussi, les bons comptes font les bons amis !

5 Que coûte la pose d'un compteur à budget ?

La pose d'un compteur à budget est gratuite pour toutes les personnes bénéficiant de mesures de protection sociale.

Pour tous les autres clients reconnus en défaut de paiement, les frais de pose sont facturés par ORES. Pour plus de détails, prenez contact avec nous. (voir dernière page)

6 Que faire si vous égariez la carte de votre compteur ?

En cas de perte ou de vol, prévenez immédiatement les services d'ORES. Nous mettrons une nouvelle carte à votre disposition dans le bureau d'accueil le plus proche de votre domicile et désactiverons la carte égarée.

Passez toujours par ORES pour obtenir la carte à puce. N'achetez jamais une carte qui vous serait proposée par quelqu'un d'autre. Pour rappel, chaque carte est individuelle et liée à un compteur précis, qui refusera toute autre carte.

7 Vous n'êtes plus en défaut de paiement auprès de votre fournisseur et souhaitez faire désactiver le compteur à budget...

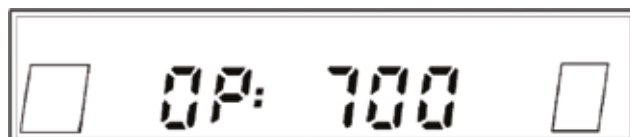
Toute demande de désactivation du compteur à budget doit être impérativement adressée à votre fournisseur.

Si votre demande est acceptée, c'est votre fournisseur qui prendra contact avec ORES pour que nous émettions une carte de désactivation. Selon votre choix, cette carte peut vous être envoyée ou être retirée dans un des bureaux d'accueil d'ORES.

**Pour plus d'informations à ce sujet, prenez contact avec ORES.
(voir dernière page)**

8 Comment réactiver votre compteur après une procédure de coupure par manque de crédit ?

- 1 Il est de votre responsabilité de vous assurer que tous vos appareils gaz sont préalablement fermés.
- 2 Insérez votre carte, préalablement rechargée, dans le compteur.
- 3 Poussez sur le bouton bleu durant au moins 3 secondes.
- 4 Attendez 12 minutes (720 secondes). Le compteur affiche le nombre de secondes restantes.



- 5 Si le compteur n'a pas détecté de problèmes, l'alimentation en gaz est rétablie. Vous pouvez alors remettre vos appareils à gaz en service.
- 6 Si un problème est détecté, le compteur affiche « ALARM ».
- 7 Vérifiez que tous vos appareils à gaz sont correctement fermés.
- 8 **Attendez au minimum 6 minutes** avant de procéder à un nouveau test.
- 9 À la fin de ce délai, l'icône « Presser le bouton action » apparaît à l'afficheur.
- 10 Répétez l'opération (voir point 3).
- 11 Si le problème persiste après trois tentatives de réouverture, le délai d'attente avant de procéder à un nouvel essai est de 25 minutes.
- 12 Dans ce cas, nous vous conseillons vivement de faire appel à un installateur professionnel (de préférence certifié CERGA) afin de faire vérifier votre installation.
- 13 En cas d'odeur gaz, formez le **0800 87 0 87**.

9 Sur quelle base s'opère la facturation de vos consommations ?

Le compteur est constitué de deux cadrans : un cadran classique (dit « mécanique » - roulettes noires et rouges situées dans la partie supérieure du compteur) et un cadran électronique. La relève du compteur et la facturation de vos consommations seront établies sur la base du compteur mécanique. Les fonctions de prépaiement s'opèrent en fonction des indications du cadran électronique.



10 Qu'en est-il du relevé de compteur ?

Comme tout autre compteur, le compteur à budget doit faire l'objet d'un relevé annuel. Un releveur d'ORES passera chez vous, une fois tous les deux ans, pour procéder au relevé d'index. L'année où le releveur ne passe pas, vous recevrez un carton-réponse à compléter vous-même. **Veillez bien à indiquer les index mentionnés sur le cadran mécanique et sur le cadran électronique du compteur.** Pour afficher l'index sur le cadran électronique, il vous suffit d'utiliser la touche Informations. La marche à suivre est expliquée aux pages 10 et 11 de cette brochure.



Rappel des consignes de sécurité



En tant qu'utilisateur, vous êtes seul responsable de l'étanchéité de votre installation, en ce compris lors de la procédure de réalimentation en gaz. Après chaque coupure automatique de l'alimentation en gaz par le compteur :

- 1 Fermer **IMPERATIVEMENT** tous les appareils et équipements fonctionnant au gaz (boutons de commande en position fermée).
- 2 **ENSUITE SEULEMENT**, procéder à la réouverture du compteur en respectant la procédure décrite dans son mode d'emploi.
- 3 **ATTENDRE 12 minutes (720 secondes) minimum** avant de remettre vos appareils à gaz en fonctionnement, en respectant les consignes de sécurité requises par leur constructeur.

Pour toute information complémentaire sur :

- les compteurs à budget
- les rechargements de carte
- les mesures de protection sociale



Prenez contact avec ORES

Numéro général **078 15 78 01** (touche 2)

Pour signaler une ODEUR de GAZ **0800 87 0 87**



www.ores.net
www.ideg.be
www.igh.be
www.interlux.be
www.sedilec.be
www.simogel.be

ORES intervient au nom et pour compte des gestionnaires de réseau de distribution :

